

Séance du : 16 avril 2019

n° 25/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET

Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY

Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet : Approbation du nouvel Avant-Projet définitif et de son enveloppe financière pour le projet de réhabilitation / extension / aménagement du siège administratif du PETR

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération 51/2017 du 11 septembre 2017, adoptant le programme des travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais situé à Montferrand et son enveloppe financière prévisionnelle,

Vu la délibération n°10/2018 du 12 février 2018, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture l'ATELIER T situé à Revel (31) et à ses cotraitants, les bureaux d'études OPC WAVELET, SAI, GCIS.

Vu la délibération n°38/2018 du 10 septembre 2018 approuvant le contenu architectural de l'avant-projet définitif relatif au projet de réhabilitation / extension du siège administratif du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 53/2018 du 12 novembre 2018 approuvant l'avant-projet définitif et son enveloppe financière,

Monsieur le Vice-Président fait part aux membres du comité syndical des différentes demandes des services de l'Etat du fait du périmètre classé des abords du canal du Midi, suite au dépôt du permis de construire relatif au projet d'extension /réhabilitation du siège administratif du PETR le 13 novembre dernier.

Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical, sur accord unanime de la commission travaux et du Bureau réuni en séance du 8 avril 2019, un nouvel Avant-Projet Définitif tenant compte du dimensionnement et des conseils architecturaux et paysagers préconisés par M. le Préfet de l'Aude et la Commission pôle canal.

Nouveau plan de financement prévisionnel :
 COUT des TRAVAUX : 450 000€ HT (incluant la toiture photovoltaïque)
 FRAIS ETUDES correspondants : 65 100 € HT
 TVA : 103 020 €
 Postulat d'un PRET à 1.5% sur 15 ans et de 40% de subventions.
 ESTIMATION DU TOTAL à FINANCER : 412 080 €

M. Le Vice-Président précise que ce plan de financement (ne tenant pas compte du retour sur investissement de la toiture photovoltaïque) permet de respecter à la fois les principes d'aménagement déjà actés et les masses financières déjà validées en comité syndical du 11 septembre 2017, 10 septembre 2018 et 12 novembre 2018.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**Ayant entendu l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif et son enveloppe financière tels que présentés,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de ce dossier, dont la demande de permis de construire et les demandes de financements ou subventions afférentes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président



Georges MERIC